PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13ème jour d'avril 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ordre du jour

1 a) Période de questions du public

2- Procès-verbaux

2.1- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 mars 2021

3.- Comptes fournisseurs de mars 2021

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en mars 2021

4- Avis de motion et présentation de règlement

4.1- Avis de motion – Emprunt pour financer la subvention du TECQ 2019-2023
4.1.1- Présentation du règlement no 662 - Financer la subvention du TECQ 2019-2023
4.2- Avis de motion – Modification au règlement de zonage no 603
4.2.1- Présentation du Projet 1 du règlement no 663 - Modifiant le règlement no 603 (Grille d'usage – Zone RX-2)
4.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt parapluie
4.3.1 Présentation du règlement no 664 – parapluie
4.4- Avis de motion – Règlement amendant le règlement no 650
4.4.1- Présentation du règlement no 665 amendant le règlement no 650

5- Résolutions

5.1- Bacs semi-enfouis – demande d'aide financière bonifié – MRC de Charlevoix
5.2- Acceptation – nouvelle candidate pompière volontaire
5.3- Congrès virtuel inscription - ADMQ
5.4- Formation pompiers - Feux d'artifice
5.5- TECQ 2021 – Mandat à l'entrepreneur
5.6- Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix - inscriptions
5.7- Élections municipales 2021 – Formation ADMQ
5.8- Appui – Québec Mega Trail
5.9- Transport Denis Bouchard – Facture déneigement 2021
5.10- Adhésion – Fleurons du Québec
5.11- Serres de la Baie – Contrat de services 2021
5.12- Réparation F150 - Facture
5.13- Autorisation de signature - Bail Casse-croute du Quai 2021
5.14- Unis pour la Faune – Appui - **REPORTÉ**
5.15- Servitude – Sarah Desilets-Rousseau
5.16- Suivi - formation Pompier 1
5.17- Ajout d'une porte-patio PIIA – Rue principale
5.18- Nouvelle construction – Lot 6 430 368 Chemin Marie-Anne-Simard
5.19- Accès Petite-Rivière – Versement incitatifs
5.20- Embauche Adjointe administrative 1 – Remplacement temporaire
5.21- AGRCQ -Adhésion
5.22- Report intérêt taxes municipales - 30 juin 2021
5.23- Acquisition terrains - Secteur Fief
5.24- Proposition Chemin de fer Charlevoix - Prolongation de la piste cyclable

5.25- Formation niveleuse
5.26- Achat barrières - parc entrepreneurial
5.27- Cession & servitude – M. Florent Côté
5.28- Demande de dérogation mineure – Lot 5 047 217 – Chemin Victoria-Desgagnés
5.29- Demande de dérogation mineure – 1306 Route 138
5.30- Embauche – Menuisier –journalier-opérateur
5.31- Acquisition – Bacs semi-enfoui
5.32- Fin de contrat Francine Dufour
5.33- Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération
5.34- Camille Lavoie – Chapelle Grande-pointe
5.35- Jeu de palets – Emplacement Parc des riverains
5.36- Chemin de la Pointue – Lampadaires de rue - **REPORTÉ**

6. Prise d'acte de la liste des permis émis en mars 2021

7. Courrier de mars 2021
7.1 Club bon cœur

7.2 Accusé de réception MTQ

8. Divers

9. Rapport des conseillers(ères)

10. Questions du public

11- Ajournement ou levée de l'assemblée

Rés.010421
1.- Ordre du jour

Il est proposé par monsieur François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

1 a) Période de questions portant sur l'ordre du jour

2- Procès-verbaux

Rés.020421
2.1- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021

Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 9ième jour de mars 2021 est accepté, tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.030421
3- Comptes à payer – Mars 2021

NOM	***SOLDE***
CARDEX REMBOURSEMENT DE TAXES	
MUNICIPALITÉ LES ÉBOULEMENTS	
2021-02-26 000001	3 160.46
REMBOURS. BOITE TRAN	
TOTAL	3 160.46
SOUS-TOTAUX 1 FOURNISSEUR	**3 160.46**
SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L	
FOURNISSEURS	3 160.46

FOURNISSEURS REGULIERS

9222-5093 QC INC-PERMALIGNE			
2021-03-01	P-1111	1 221.03	
LIGNAGE CHEMIN DE LA MARTINE			
TOTAL		1 221.03	
A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE			
2021-03-05	98373		530.91
PIÈCES AMÉNAGEMENT M			
2021-03-17	98445		1 204.63
RÉPARATION ÉCHANGEUR			
2021-03-24	98644		37.94
CARTOUCHE CRANE			
2021-03-04	98705		595.29
CHANGER PLAQUETTE ÉL			
TOTAL			2 368.77
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI			
2021-03-01	295681		5 248.70
MÉNAGE ÉCOLE			
2021-03-01	295827		887.76
MÉNAGE BUREAUX			
2021-03-01	295870		165.56
MÉNAGE ÉGLISE			
TOTAL			6 302.02
ÉNERGIES SONIC INC.			
2021-03-01	69299130		394.34
DIESEL			
2021-03-01	69545089		1 126.19
DIESEL			
2021-03-02	70406682		1 479.99
DIESEL			
2021-03-08	70482000		744.84
DIESEL			
2021-03-15	70631849		291.78
DIESEL			
TOTAL			4 037.14
AREO-FEU			
2021-03-24	F0029014		569.71
ESSAI APRIA			
TOTAL			569.71
A.TREMBLAY & FRERES LTEE			
2021-03-01	98664		633.29
MODIFIER TUYAUTERIE			
2021-03-15	98752		1 407.64
INSTALLER ROBINET DE			
TOTAL			2 040.93
AUBE ANCTIL PICHETTE ET ASS.			
2021-03-31	0190-51998		1 253.23
CONSULTATIONS DIVERS			
2021-03-31	22/12/2020		1 034.78
RAPP. DE CERTI. DES			
TOTAL			2 288.01
BIBLIO REGION DE QUEBEC			
2021-03-24	219829		730.07

	GESTION DES ACCÈS IN	
TOTAL		730.07
BILODEAU CHEVROLET		
2021-03-17	144360	285
	CABLE, FILTRE, JOINT	
2021-03-18	144361	90.23
	SILENCIEUX ET ISOLAN	
2021-03-25	144361-1	1 366.66
	SILENCIEUX GMC	
TOTAL		1 741.89
BOIVIN & GAUVIN INC.		
2021-03-01	FC20005033	456.54
	SUPPORT POUR APRIA A	
TOTAL		456.54
BRANDT		
2021-03-08	16-8512715	1 179.71
	PIÈCES CHARGEUSE	
TOTAL		1 179.71
CACI FTD		
2021-03-25	3845	114.98
	MODIFICATION DU SITE	
TOTAL		114.98
CAMION INTERNATIONAL ELITE		
2021-03-15	1214347	26.13
	VENTILATIOR	
2021-03-17	1214703	182.57
	URÉE	
TOTAL		208.7
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS		
2021-03-17	GQ59761	295.92
	BALAIS ESSUIE-GLACE	
TOTAL		295.92
CEGEP DE JONQUIERE		
2021-03-01	152290	3 380.27
	PLAN DE TRANSFERT DE	
TOTAL		3 380.27
CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2021-03-08	0248455	78.13
	MADRIERS ET LATTES	
2021-03-18	0249025	4.23
	PIVOT DU BAS PORTE P	
2021-03-18	0249028	9.98
	ADAPTEUR FILETAGE, B	
2021-03-18	0249057	63.46
	CADRAGE MDF, ENSEMBL	
2021-03-18	0249060	13
	GRATTOIR MUR FLEXIBL	
2021-03-19	0249150	34.15
	WALLDRILLER MÉTAL, A	
2021-03-24	0249438	41.91
	MORAILLON-CADENAS, C	
2021-03-05	1065495	33.89
	BLOC POCER ALUMINIUM	
2021-03-03	230059	22.96

	COMPOSÉ À JOINT DOUC	
TOTAL		301.71
CIMI INC.		
2021-03-25	P05396	357.69
	PIÈCES RÉPARATION PE	
TOTAL		357.69
CONSULTANTS FORESTIERS M.S. INC.		
2021-03-01	4966	5 575.61
	EXPERTISE – ÉVALUATI	
TOTAL		5 575.61
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.		
2021-03-11	14077	112.38
	PRODUITS MÉNAGERS ÉC	
TOTAL		112.38
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS		
2021-03-01	686	1 915.48
	COMMUNICATION-MARKET	
2021-03-12	705	23
	PRODUITS D'ÉRABLE PO	
2021-03-08	DÉPL. 2021-02	182
	FRAIS DE DÉPLACEMENT	
TOTAL		2 120.48
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER		
2021-03-23	A 16927	327.76
	BRANCHER LUMIÈRE DOU	
TOTAL		327.76
GROUPE ENVIRONEX		
2021-03-31	657830	50.59
	TEST D'EAU PRSF	
2021-03-31	657831	295.77
	TEST D'EAU MAILLARD	
2021-03-31	657832	117.56
	TEST D'EAU VERSANT	
2021-03-31	657833	228.23
	TEST DE'AU RUE BERGE	
TOTAL		692.15
EQUIPEMENT GMM INC.		
2021-03-07	116957	-25.29
	CRÉDIT ÉCHANGE AGRAF	
2021-03-01	119194	78.18
	AGRAFES Y1	
2021-03-01	146567-S	245.36
	NOIR	
2021-03-01	146568-S	129.84
	COULEUR	
TOTAL		428.09
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI		
2021-03-01	00720	876.57
	HONORAIRES PROFESSIO	
2021-03-01	00809	939.06
	HONORAIRES PROFESSIO	
2021-03-01	00984	721.76
	HONORAIRES PROFESSIO	
TOTAL		2 537.39

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		
2021-03-01	202100332137	175
	AVIS DE MUTATION	
TOTAL		175
GARAGE DENIS MORIN		
2021-03-04	35953	16.3
	GEAR	
TOTAL		16.3
GARAGE A. COTE		
2021-03-25	59296	32.71
	ESSENCE PETITS ÉQUIP	
TOTAL		32.71
GARAGE PAUL FORTIN INC.		
2021-03-25	23720	2 299.50
	TRANSMISSION RECONDI	
TOTAL		2 299.50
HARVEY		
2021-03-04	77085	38.87
	ROULEMENT À BILLES	
TOTAL		38.87
HEBDO CHARLEVOISIEN INC.		
2021-03-03	154673	425.41
	ANNONCE OFFRE D'EMPL	
2021-03-10	154772	584.07
	CAHIER HABITATION	
TOTAL		1 009.48
HYUNDAI JEAN-ROCH THIBEAULT INC.		
2021-03-19	89268	40
	ESSENCE VOITURE LOCA	
TOTAL		40
IDENTIFICATION SPORTS.COM		
2021-03-23	FA0121736	1 366.26
	SAC LAVOIE	
TOTAL		1 366.26
L'ARSENAL		
2021-03-18	16563	286.77
	VÉRIFICATION DES HAB	
2021-03-18	107677	568.55
	LAMPE SURVIVOR	
TOTAL		855.32
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE		
2021-03-30	11011	103.48
	SÉCURITÉ AVEC LOGO P	
TOTAL		103.48
LES HUILES DESROCHES INC.		
2021-03-02	992803	1 668.15
	HUILE CHAUFFAGE ÉGLI	
2021-03-15	995055	1 363.46
	CHAUFFAGE ÉGLISE	
2021-03-29	997299	1 011.87
	HUILE CHAUFFAGE ÉGLI	
TOTAL		4 043.48
MAUDE BOUCHARD		

2021-03-12	015	724.34
DÉNEIGEMENT PATINOIR		
TOTAL		724.34
MRC DE CHARLEVOIX		
2021-03-01	6346	83.99
CHANGEMENT DES POSTE		
TOTAL		83.99
MUNICIPALITE DE ST-URBAIN		
2021-03-11	150659	121.5
ENTRAIDE EAU POTABLE		
TOTAL		121.5
PIECES D'AUTOS G.G.M.		
2021-03-04	084-438227	61.96
GYROPHARE		
2021-03-18	084-439077	134.74
BRAKE PAD F-150 2016		
2021-03-25	084-439624	30.91
ELECTRONIC FLASHER P		
2021-03-04	872-523418	152.18
NETTOYEUR FREINS, LU		
2021-03-25	872-524857	168.53
TAMPON, ABSORBANT		
TOTAL		548.32
ORIZON MOBILE		
2021-03-31	476477	68.39
TELEPHONE CELLULAIRE		
TOTAL		68.39
PERFORMANCE FORD LTEE		
2021-03-04	FP53360	763.41
HUILE POUR LES PICK-		
TOTAL		763.41
PG SOLUTIONS INC.		
2021-03-10	CESA41317	58.92
CONTRAT ENTRETIEN ET		
2021-03-10	STD42944	453.01
INSTALLATION NOUVEAU		
2021-03-26	STD43201	2 092.55
IMPARTITION GESTION		
TOTAL		2 604.48
UNI-SELECT CANADA INC.		
2021-03-04	1692-149069	463.72
CLÉ A CHOCS 1/2, COU		
2021-03-12	1692-149778	19.13
URETHANE SEALER		
2021-03-26	1692-151128	153.58
RÉPARATION OUTILLAGE		
2021-03-29	1692-151330	14.78
URETHANE SEALER		
TOTAL		651.21
PRECISION S.G. INC		
2021-03-01	25610	666.07
BARRURE POUR ATTACHE		
TOTAL		666.07
PUROLATOR INC.		

2021-03-05	446977109	293.64
	FRAIS DE TRANSPORT	
2021-03-12	447034934	38.76
	FRAIS DE TRANSPORT	
TOTAL		332.4
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.		
2021-03-08	00000199300	1 808.56
	LAMES 3/4, 7/8	
2021-03-29	0000200372	391.49
	COUTEAU GRADER	
TOTAL		2 200.05
S3-K9		
2021-03-02	2165	779.54
	HONORAIRE AGENCE DE	
2021-03-10	2334	2 342.06
	HONORAIRE AGENCE DE	
2021-03-19	2383	779.54
	HONORAIRE AGENCE DE	
TOTAL		3 901.14
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.		
2021-03-23	22218	636.96
	RÉPARATION LUMIÈRES	
TOTAL		636.96
SOLUGAZ		
2021-03-22	1101007454	392.48
	CHAUFFAGE GARAGE	
2021-03-01	1604018881	866.96
	CHAUFFAGE BUREAU	
2021-03-08	1604019126	589.51
	CHAUFFAGE GARAGE	
2021-03-02	420554	74.7
	BUSE À COUPER, CRAYO	
2021-03-30	421242	165.85
	MASQUE DE SOUDURE	
TOTAL		2 089.50
SÉCUOR INC.		
2021-03-01	102599	488.64
	INSPECTION INCENDIE	
2021-03-15	103000	19.53
	TÉLÉSURVEILLANCE	
2021-03-15	103001	19.53
	TÉLÉSURVEILLANCE	
TOTAL		527.7
TRACTION / U.A.P. INC		
2021-03-08	260041538	144.19
	NETTOYEUR À FREINS E	
TOTAL		144.19
TRANSPORT ROCK BOUCHARD ENR.		
2021-03-04	243186	31.06
	FRAIS DE TRANSPORT	
TOTAL		31.06
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL		
2021-03-01	1FD000037	787.3
	ADHÉSION ANNUEL 2021	

2021-03-01	1FD000042	2 468.97
	ACTIONS CITÉS AU SCH	
2021-03-01	1FD000053	25.2
	FRAIS DE DÉPLACEMENT	
2021-03-01	1FD000055	740.68
	ENTRAIDE 22 FÉV. 202	
TOTAL		4 022.15
WURTH CANADA LIMITEE		
2021-03-10	24253899	400.7
	ROULEAU DE SERVIETTE	
TOTAL		400.7
YVON DUCHESNE ET FILS INC.		
2021-03-04	230447	160.93
	APPRET ET PEINTURE	
2021-03-29	231177	153.53
	MOULURE, BORDURE ET	
2021-03-29	231178	22.37
	LAME CÉRAMIQUE ET MO	
2021-03-29	231179	405.58
	MADRIER POUR TRAILLE	
TOTAL		742.41
SOUS-TOTAUX FOURNISSEURS	**55**	**69 408.29**
SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L		
FOURNISSEURS		69 408.29
**** TOTAUX ** FOURNISSEURS**	**56**	**73 789.78**

Il est proposé par monsieur François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour mars 2021, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Stéphane Simard, certifie par la présente, qu'il y a les crédits disponibles pour le paiement des factures à payer pour mars 2021 et ci-dessus énumérées.

Stéphane Simard, d.g. & sec.-très.

Rés.040421

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en mars 2021, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
CHEQUE ANNULÉ	7353	0.00
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	7354	5 279.29
ÉNERGIES SONIC INC.	7355	5 275.97
ARPO GROUPE-CONSEIL	7356	741.59
ASSOCIATION TOURISTIQUE	7357	3 468.80
ATELIER VAGABOND	7358	3 605.62
A.TREMBLAY & FRERES LTEE	7359	1 462.50
AXE CRÉATION	7360	4 449.53
BIBLIO REGION DE QUEBEC	7361	4 440.06
BOIVIN & GAUVIN INC.	7362	114.98

BOUCHARD GAGNON EXCAVATION INC.	7363	1 341.77
9255-6463 QUÉBEC INC.	7364	15.83
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS	7365	16.72
CHEZ S. DUCHESNE INC.	7366	61.33
CENTRE DE SERV. SCOL. DE CHARLEVOIX	7367	45.99
DENYS FORGUES	7368	600.00
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	7369	346.97
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	7370	1 915.48
GROUPE ENVIRONEX	7371	835.86
EQUIPEMENT GMM INC.	7372	171.90
ÉQUIPEMENTS SURVIE MARITIME INC.	7373	132.51
FQM	7374	334.03
SERVICE D'ÉQUIPEMENTS GD	7375	545.62
GROUPE PAGES JAUNES	7376	8.78
GROUPE POLYALTO	7377	245.89
GÉNIO	7378	569.13
HYDRO-QUEBEC REVENUS AUTRES	7379	1 517.67
L'ARSENAL	7380	62.37
LA COMPAGNIE TREMBLAY LTE	7381	538.08
LAM-É ST-PIERRE	7382	242.72
LES ATELIERS REGIS LESSARD INC	7383	172.46
LES ATTACHES TRANS-QUEBEC INC.	7384	255.13
LES CHEMINS DE FER	7385	1 029.03
EQUIPEMENTS TWIN (LAVAL) INC.	7386	12 759.93
LES HUILES DESROCHES INC.	7387	4 709.70
LES MACHINERIES TENCO (CDN) LTÉE	7388	395.15
LOCATION MASLOT INC.	7389	69.94
LYDIE GUAY	7390	120.72
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	7391	18.95
MINISTRE DES FINANCES	7392	163 464.00
COUR MUNICIPALE MRC CÔTE DE BEAUPRÉ	7393	50.00
PIECES D'AUTOS G.G.M.	7394	667.89
ORIZON MOBILE	7395	356.10
PG SOLUTIONS INC.	7396	1 333.71
UNI-SELECT CANADA INC.	7397	54.27
PROJCIEL ENR.	7398	2 477.44
PUROLATOR INC.	7399	38.65
QUEBEC MUNICIPAL	7400	201.33
REAL HUOT INC.	7401	426.64
ADT CANADA INC.	7402	289.05
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.	7403	968.09
S3-K9	7404	1 559.08
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.	7405	3 282.54
SOLUGAZ	7406	1 371.54
STRONGCO	7407	554.33
TRANSPORT ROCK BOUCHARD ENR.	7408	39.66
TRANSPORT R.J. TREMBLAY	7409	122.60
TREMBLAY & FORTIN	7410	6 082.19
VITAL LEVESQUE	7411	1 309.78
VITRERIE GILBERT	7412	830.12
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	7413	4 076.97
MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS	7414	3 160.46
SYNDICAT CANADIEN DE LA	7415	1 194.73
HENRI-PAUL MARIER	7416	259.77
MÉLISSA PILOTE	7417	80.00
ISABELLE SIMARD LAVOIE	7418	50.00
ALINE DUFOUR	7419	50.00
MICHELE BOUCHARD	7420	50.00
STEVE DUFOUR	7421	80.00
JESSICA GUAY GIRARD	7422	50.00
MARILYN GIRARD	7423	80.00
CATHERINE JOBIN	7424	50.00
VALÉRIE LAJOIE	7425	80.00
LEON RACINE	7426	80.00
ANNE-MARIE RACINE	7427	50.00

AUDREY DUFOUR	7428	50.00
ANDRÉANNE KIROUAC	7429	50.00
GENEVIÈVE SIMARD	7430	50.00
JEAN-SIMON BOUCHARD	7431	66.00
JEAN-SIMON BOUCHARD	7432	134.40
JOANY TREMBLAY	7433	43.80
CENTRE DE SERV. SCOLAIRE DE CHARLEVOIX	7434	50.00
CHÈQUE ANNULÉ	7435	0.00
LE SPÉCIALISTE DU STYLO - PAPETERIE INC.	7436	3 023.84

NOM DU FOURNISSEUR	**NUMÉRO DE CHÈQUE**	**MONTANT**
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4662	7 644.96
PRÉLÈVEMENT ANNULÉ	4663	0.00
PRÉLÈVEMENT ANNULÉ	4664	0.00
PRÉLÈVEMENT ANNULÉ	4665	0.00
PRÉLÈVEMENT ANNULÉ	4666	0.00
REVENU QUÉBEC - PENSIONS ALIMENTAIRES	4667	465.44
REVENU CANADA	4668	9 382.79
REVENU QUÉBEC	4669	24 416.12
COMMISSION DE LA SANTE ET DE LA	4670	502.05
BELL MOBILITÉ	4671	172.45
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4672	183.86
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4673	454.15
HYDRO-QUEBEC	4674	2 314.91
HYDRO-QUEBEC	4675	1 283.53
HYDRO-QUEBEC	4676	41.82
HYDRO-QUEBEC	4677	137.66
HYDRO-QUEBEC	4678	29.29
HYDRO-QUEBEC	4679	34.65
HYDRO-QUEBEC	4680	124.80
HYDRO-QUEBEC	4681	136.29
HYDRO-QUEBEC	4682	197.20
HYDRO-QUEBEC	4683	360.30
HYDRO-QUEBEC	4684	82.79
HYDRO-QUEBEC	4685	387.62
HYDRO-QUEBEC	4686	652.70
HYDRO-QUEBEC	4687	750.98
HYDRO-QUEBEC	4688	509.30
HYDRO-QUEBEC	4689	414.96
HYDRO-QUEBEC	4690	591.83
HYDRO-QUEBEC	4691	2 405.97
HYDRO-QUEBEC	4692	294.74
HYDRO-QUEBEC	4693	555.84
HYDRO-QUÉBEC	4694	1 955.47
TELUS MOBILITE	4695	321.93
VISA FRANCINE DUFOUR	4696	84.00
VISA GAÉTAN BOUDREAULT	4697	7 164.83
VISA GENEVIÈVE MORIN	4698	3 846.34
DERY TELECOM	4699	55.19
DERY TELECOM	4700	86.18
DERY TELECOM	4701	63.18
VISA FRANCINE DUFOUR	4704	100.93
VISA GAÉTAN BOUDREAULT	4705	3 679.36
VISA GENEVIÈVE MORIN	4706	2 063.65
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4707	799.08

Il est proposé par monsieur François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de mars 2021 et comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

4.1- Avis de motion – Emprunt pour financer la subvention du TECQ 2019-2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 662 ayant comme objectif de financer la subvention du ministère Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accordée dans le cadre du programme Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ-2019).

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 11 mai 2021, en séance ordinaire.

Rés.050421
4.1.1 Présentation du règlement no 662 – Financer la subvention du TECQ 2019-2023

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 4 février 2021, afin de permettre le pavage des rues Chemin de la Vieille Rivière, Rigolet, Hameau, Du Fief et Du Fleuve ;

ATTENDU que la subvention est versée comme suit, tel qu'indiqué au « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale », dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour les années 2019-2023 (Annexe A) :

VERSEMENT	**TECQ**	**2019/2023**	814 209.00 $
31-mars-22		60%	488 525.40 $
31-mars-23		20%	162 841.80 $
31-mars-24		20%	162 841.80 $

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 814 209 $;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 13 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil décrète par ce règlement no 662, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

RÈGLEMENT No 662

ayant comme objectif de financer la subvention du ministère Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accordée dans le cadre du programme Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ-2019).

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ-2019), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 814 209 $. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 5 ans (terme correspondant à celui du versement complet de la subvention).

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François le 4 février 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante (Annexe B).

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année s'il y a lieu.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gérald Maltais, maire Stéphane Simard, sec.-trés.

ADOPTÉE

4.2- <u>Avis de motion – modifiant le règlement de zonage no 603</u>

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis de motion est par la présente donné par madame Marie-Ève Gagnon, que sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique, le règlement No 663 pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 603 dont l'objectif est :

- D'autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone Rx-2 à l'intérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'intérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier.

Rés.060421
<u>4.2.1-</u> Présentation du projet 1 du règlement no 663 – modifiant le règlement no 603(grille d'usage – Zone RX-2)

Attendu que la COOP de l'Affluent est désireuse d'offrir le service de boisson alcoolisé à l'extérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'intérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier et que l'article 5.3.2 n'autorise pas la vente de boissons alcoolisés à l'extérieur ;

Attendu que la zone RX-2 autorise cet usage à l'intérieur seulement du bâtiment principal et à l'intérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par madame Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil décrète par ce projet 1 du règlement no 663, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

PROJET 1 DU RÈGLEMENT NO 663
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603

ARTICLE 1 INCLUSION DU PRÉAMBULE

Le PRÉAMBULE fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'autoriser la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'extérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES

La grille des usages présente à l'article 5.3.2 du présent règlement est modifiée afin d'autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone Rx-2 à l'extérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'extérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier.

Réf.	**Classes d'usages autorisées**	**Zones**									
		RX-1 (1)	**RX-2**	**RX-3**	**RX-4**	**RX-5**	**RX-6** (1)	**RX-7** (1)			
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées				X	X					
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation										
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Garderies en installation										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services de soins pour animaux										
B.7	Services intégrés à l'habitation										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour		X								

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		RX-1 (1)	**RX-2**	**RX-3**	**RX-4**	**RX-5**	**RX-6** (1)	**RX-7** (1)			
C.2	Établissements de restauration		X								
C.3	Résidence de tourisme		X								
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Établissement de vente au détail										
D.3	Autres établissements de vente au détail										
E	Établissements axés sur l'automobile										
E.1	Services d'entretien et de vente de véhicules										
E.2	Débits d'essence										
F	Établissements construction / transport										
F.1	Entrepreneurs en construction/ excavation / voirie										
F.2	Transport véhicules lourds										
G	Établissements de récréation										
G.1	Établissement ou l'on sert de la boisson alcoolisée		X								
G.2	Activités intérieures à caractère commercial										
G.3	Activités extérieures à caractère commercial		X								
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements religieux										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Équipements culturels										
F	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol							X (4)			
B	Élevage d'animaux										
C	Élevage en réclusion										
D	Chenils										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries de classe A										
B	Industries de classe B										
C	Industries de classe C										
D	Activités d'extraction										
E	Activités de transport et d'entreposage										
F	Activités manufacturières artisanales										
Usages spécifiquement autorisés											
Exploitation forestière		X	X	X			X				
Transformation de la ressource marginale forestière (gomme de sapin, huile essentielle, etc.)			X								
Activités liées à l'exploitation d'une érablière ou d'un verger (vente et dégustation des produits, activités d'interprétation, etc.)			X	X			X				
Refuge		X(2)	X(2)	X(2)			X(2)				
Abri sommaire sur une terre privée		X	X	X			X				
Camping sauvage sans service		X(3)	X(3)	X(3)			X3)				
Camping			X(3)								
Érablière			X	X			X				

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		RX-1 (1)	**RX-2**	**RX-3**	**RX-4**	**RX-5**	**RX-6** (1)	**RX-7** (1)			
Usages spécifiquement non autorisées											
Constructions spécifiquement autorisés											

Normes d'implantation et de dimensions	**Zones**									
	RX-1 (1)	**RX-2**	**RX-3**	**RX-4**	**RX-5**	**RX-6** (1)	**RX-7** (1)			
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal (mètre)	-	9	5	5	5	5	5			
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal (mètre)	-	9	5	5	5	5	5			
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal										
- bâtiment isolé (mètre)	-	6	3	3	3	3	3			
- bâtiment jumelé (mètre)	-	-	-	-	-	-	-			
- bâtiment en rangée (mètre)	-	-	-	-	-	-	-			
- habitation multifamiliale (mètre)	-	-	-	-	-	-	-			
Somme minimale des marges de recul latérales										
• bâtiment principal										
- bâtiment isolé (mètre)	-	12	6	12	12	6	6			
- bâtiment jumelé (mètre)	-	-	-	-	-	-	-			
- bâtiment en rangée (mètre)	-	-	-	-	-	-	-			
- habitation multifamiliale (mètre)	-	-	-	-	-	-	-			
Nombre d'étages d'un bâtiment principal										
• minimum / maximum	1/1	1/2	1/1	1/2	1/2	1/1	1/1			
Hauteur d'un bâtiment principal										
• minimum / maximum (mètre)	-	-	-	3/9	3/9	-	-			
Pourcentage maximal d'occupation du sol	-	-	-	-	-	-	-			
Assujetti à un PAE	-	-	-	-	-	-	-			
Assujetti à un PIIA	-	X	-	-	-	-	-			

Description des renvois :

1) Dispositions particulières à un secteur adjacent à une voie ferrée, à l'article 13.1.9
2) L'usage doit être complémentaire à une activité récréative extensive et être situé au-dessus du niveau d'élévation de 150 m, à l'exception du Domaine Liguori.
3) L'usage doit être complémentaire à une activité récréative extensive.
4) La culture du sol à des fins artisanales seulement est autorisée. La culture doit être biologique sans utilisation de fertilisant ou de lisier. L'autocueillette ainsi que la réalisation de jardins communautaire sont également autorisées.

ARTICLE 4 EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et après avoir reçu toutes les approbations requises, le cas échéant.

Gérald Maltais, maire Stéphane Simard, sec.-trés.

ADOPTÉE

4.3- Avis de motion – Règlement parapluie

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis de motion est par la présente donné par monsieur François Fournier, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 664 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 660 000 $ remboursable sur une période de 10 ans ;

L'objet du règlement est décrit comme suit :

Description	***Terme maximal***	**Total**
Travaux de prolongement – piste cyclable	10 ans	90 000 $
Travaux d'infrastructure routière Aide à la voirie Locale	10 ans	244 000 $
Acquisition de terrains à des fins publiques	10 ans	100 000 $
Travaux de réfection de toiture	10 ans	20 000 $
Travaux infrastructure TECQ	10 ans	206 000 $
Total		660 000 $

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 11 mai 2021, en séance ordinaire.

Rés.070421
4.3.1- Présentation du règlement no 664 - Règlement parapluie

Règlement numéro 664 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 660 000 $.

ATTENDU que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi, au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que des travaux de prolongement de la piste cyclable, de travaux d'infrastructure routière et de réfection de toitures sont nécessaires ;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance *;*

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur François Fournier résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil décrète par ce règlement ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

RÈGLEMENT 664

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 660 000 $ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS ;

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de prolongement de la piste cyclable, de travaux d'infrastructure routière et de réfection de toiture pour un montant total de 660 000 $ réparti de la façon suivante :

Description	***Terme maximal***	**Total**
Travaux de prolongement – piste cyclable	10 ans	90 000 $
Travaux d'infrastructure routière	10 ans	244 000 $
Acquisition de terrains à des fins publiques	10 ans	100 000 $
Travaux de réfection de toiture	10 ans	20 000 $
Travaux infrastructure TECQ	10 ans	206 000 $
Total		660 000 $

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 660 000$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gérald Maltais, maire Stéphane Simard, sec.-trés.

ADOPTÉE

4.4- Avis de motion – Règlement amendant le règlement no 650

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 661 modifiant le règlement no 650 comme suit :

Article 13.

- Modifier « le deuxième lundi de chaque mois » pour « le deuxième mardi de chaque mois »
- Modifier « Au mois de janvier, la seule séance ordinaire du conseil a lieu le troisième lundi » pour « Au mois de janvier, la seule séance ordinaire du conseil a lieu le troisième mardi »
- Modifier « la seule séance ordinaire du conseil du mois d'octobre a lieu le premier lundi du mois » par « la seule séance ordinaire du conseil du mois d'octobre a lieu le premier mardi du mois »

Article 17.

- Modifier « à l'exception de la séance régulière qui se tient le 2ème lundi » par « à l'exception de la séance régulière qui se tient le 2ème mardi »
- Modifier « 2ème lundi : Séance régulière » par « 2ème mardi : Séance ordinaire »

Rès.080421
4.4.1- Présentation du règlement no 661 amendant le règlement no 650

Attendu que le conseil a, par résolution adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil qui se tiennent depuis janvier 2021, le 2ème mardi du mois au lieu du 2ème lundi du mois ;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à l'amendement du règlement no 650 ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil décrète par cet amendement au règlement no 650, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Règlement no 661

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le présent règlement no 665 est rétroactif au 1er janvier 2021

ARTICLE 3. Modification de l'article 13.

- Modifier « le deuxième lundi de chaque mois » pour « le deuxième mardi de chaque mois »
- Modifier « Au mois de janvier, la seule séance ordinaire du conseil a lieu le troisième lundi » pour « Au mois de janvier, la seule séance ordinaire du conseil a lieu le troisième mardi »
- Modifier « la seule séance ordinaire du conseil du mois d'octobre a lieu le premier lundi du mois » par « la seule séance ordinaire du conseil du mois d'octobre a lieu le premier mardi du mois »

ARTICLE 4. Modification de l'article 17.

- Modifier « à l'exception de la séance régulière qui se tient le 2ème lundi » par « à l'exception de la séance régulière qui se tient le 2ème mardi »
- Modifier « 2ème lundi : Séance régulière » par « 2ème mardi : Séance ordinaire »

ARTICLE 5. Entrée en vigueur du règlement no 661

Le présent règlement no 661 entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ

5- Résolutions

Rés.090421
5.1- Bacs semi-enfouis

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François met en place actuellement un projet pilote de bacs semi-enfoui dans un secteur de la municipalité;

Attendu que cet ajout permettra de favoriser la cueillette sélective en augmentant la capacité de collecte des résidences de tourisme environnantes ;

Attendu que la MRC de Charlevoix avait confirmé une subvention de l'ordre de 2 000 $ pour l'installation d'un bac bleu semi enfoui ;

Attendu que les coûts du projet dépassent ceux initialement prévus ;

Attendu que le projet pilote cadre dans les priorités de la MRC de Charlevoix - « Vecteur de développement durable sur son territoire » ;

En conséquence : il est proposé par madame Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande à la MRC de Charlevoix de bonifier sa contribution au projet, et ajoute un montant supplémentaire de 2 000 $ et ainsi collaborer à l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

Rés.100421
5.2- Candidate pompière volontaire

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François compte actuellement sur un groupe de pompiers volontaires;

Attendu que le service d'incendie de la municipalité cherche toujours à augmenter ses effectifs;

Attendu que madame Laura Bourgeois, ayant une expérience de pompière volontaire dans plusieurs municipalités, ayant déjà la formation pompier 1 et est désireuse de se joindre au corps d'incendie de la municipalité ;

En conséquence : Il est proposé par monsieur Francois Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte et accueille favorablement la candidature de madame Laura Bourgeois à titre de pompière volontaire pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

ADOPTÉE

Rés.110421
5.3- Congrès virtuel ADMQ - inscription

Attendu que l'Association des directeurs municipaux du Québec organise annuellement un congrès pour ses membres;

Attendu que le congrès 2021 sera, en raison de la pandémie, une édition virtuelle;

Attendu que plus de 18 webinaires seront disponibles durant les 3 jours de ce congrès virtuel;

Attendu que l'écoute en différé sera possible jusqu'au 31 décembre 2021;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la municipalité autorise l'inscription de M. Stéphane Simard, au Congrès virtuel de l'ADMQ 2021 pour la somme de 399 $;

Que le poste budgétaire no 02 13000 494 sera affecté du même montant.

ADOPTÉE

Rés.120421
5.4- Formation pompier - Feux d'artifice

Attendu que les risques d'incendie reliés à l'utilisation des feux d'artifice sont documentés ;

Attendu que diverses personnes et organisations utilisent des feux d'artifice sans nécessairement avoir les formations requises;

Attendu que le service d'incendie de la municipalité bénéficierait d'une meilleure connaissance sur l'usage des feux d'artifice;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'inscription de deux (2) pompiers à une formation spécifique sur l'utilisation des feux d'artifice et les risques d'incendies ;

Que les coûts reliés à ladite formation s'élèvent à plus ou moins 350 $;

Que le poste budgétaire no 02 22000 454 sera affecté de ce montant.

ADOPTÉE

Rés.130421
5.5- TECQ 2019/2023 – Mandat entrepreneur

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a procédé par appel d'offres public, via le site du SEAO, pour les travaux de pavage reliés à la subvention de la TECQ2019/2023 ;

Attendu la réception des soumissions suivantes ;

Attendu que Mme Stéphanie Pelletier, ingénieure, assistée de M. Gaétan Boudreault, directeur des travaux publics, ont analysé la conformité des soumissions déposées ;

Attendu que la soumission de Construction Pageau, est la plus basse soumission conforme ;

En conséquence : Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François donne mandat à Construction Pageau et pour un montant de 1 033 744 $, plus les taxes applicables, telle que la soumission déposée ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

(Madame Marie-Ève Gagnon se retire en vue des discussions sur le point suivant.)

Rés.140421
5.6- Rendez-vous en gestion des ressources humaines Charlevoix - Inscriptions

Attendu que le Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix se tiendra le 15 avril 2021;

Attendu que cette 19e édition sera un évènement virtuel ;

Attendu que les conférencières annoncées toucheront des sujets d'actualités comme la gestion du stress des équipes de travail, la communication ou les émotions au service du leadership;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil autorise l'inscription de M. Stéphane Simard pour la tenue du Rendez-vous en gestion des ressources humaines (RVGRH) 2021 et selon l'option no 1 proposée, soit « Une clé à 80 $, plus les taxes et les frais, pour assister aux conférences en direct et en différé pendant les 24 heures suivant l'événement » ;

Que le poste budgétaire no 02 13000 454 sera affecté de ce même montant.

ADOPTÉE

(Madame Marie-Ève Gagnon rejoint la séance du conseil.)

Rés.150421
5.7- Élections municipales 2021 – Formation ADMQ

Attendu que des élections municipales auront lieu le 7 novembre 2021;

Attendu que plusieurs aspects de la procédure électorale restent à peaufiner pour la nouvelle direction;

Attendu que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation ayant pour thème : « Élections municipales 2021 : Astuces pour des élections sans pépin »;

En conséquence : il est proposé par monsieur Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil autorise l'inscriptions de monsieur Stéphane Simard à cette formation au cout de 225 $;

Que le poste budgétaire no 02 13000 454 sera affecté de ce même montant.

ADOPTÉE

Rés.160421
5.8- Appui - Québec Mega Trail

Attendu que Québec Mega trail tiendra, du 12 au 15 août 2021, ces événements de courses;

Attendu que deux (2) des courses, le 80 km et le 110 km, partiront du quai de Petite-Rivière-Saint-François le matin du 2 juillet 2021;

Attendu que plus de 400 participants sont attendus pour ces deux distances;

Attendu que la course de 160 km passera par le Chemin de la Martine ;

Attendu que plus de 100 participants sont attendus pour cette distance;

Attendu que l'organisation tient des départs dans la municipalité depuis 3 ans et que la collaboration est excellente avec les organisateurs ;

En conséquence : il est proposé par monsieur Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil autorise l'organisation à faire les choses suivantes :

Pour le 110k et le 80k (quai):

- Montage/démontage du site de départ le 3 juillet entre 3h00 am et 5h30 am;
- Installation de toilettes chimiques le vendredi 2 juillet et ramassage le 5 juillet;
- Clé du cadenas fermant le panneau électrique près du quai ;
- Mettre des cônes dans la rue pour indiquer aux coureurs de rester hors du chemin;

Pour le 160k (Chemin de la Martine)

- Halte de l'arche : installation d'un ravitaillement le 2 juillet entre 22h et 4h00 a.m.
- Chemin de la Martine: les coureurs prendront ce chemin entre le boulevard MRG Laval et le sentier Gabrielle Roy (environ 500 mètres de 23h30 et 3h00)

ADOPTÉE

Rés.170421
5.9- Transport Denis Bouchard, Facture déneigement 2021

Attendu les travaux effectués dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local ;

Attendu que les paiements sont effectués en trois (3) versements : soit 40% du montant du contrat le ou vers le 15 janvier, 40% le ou vers le 15 mars et 20 % à la fin des travaux à moins qu'un rapport de l'inspecteur municipal n'établisse que l'entretien n'a pas été fait conformément aux clauses du contrat ;

Attendu que la demande de paiement pour l'entretien hivernal dans le secteur du Fief est le 2ème versement, représentant 40 % du contrat intervenu entre les parties ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement de la 2ème tranche au montant de 45 491.67 $, plus les taxes applicables ;

Que le poste budgétaire no 02 33000 443 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.180421
5.10- Adhésion – Fleurons du Québec

Attendu que Les fleurons du Québec ont pour mission d'organiser, soutenir et développer le programme de classification horticole pour les municipalités québécoises;

Attendu que le programme a des retombées sur les plans social (santé, bien-être, fierté), économique (développement de l'industrie horticole et attractivité du territoire pour entrepreneurs) et environnemental (verdissement urbain).

Attendu que sur le plan touristique, les retombées touchent l'amélioration du paysage et la hausse de la fréquentation touristique grâce au label des Fleurons, dont la valeur est reconnue et appréciée des visiteurs québécois, canadiens et étrangers.

En conséquence : Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François renouvelle l'adhésion de la municipalité aux fleurons du Québec pour une durée de 3 ans au coût de 812 $;

Que le poste budgétaire no 02 13000 494 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.190421
5.11- Serres de la Baie – Contrat de services 2021

Il est proposé par monsieur François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal retient les services de Centre jardin de la Baie pour l'entretien des plates-bandes 2021, pour un montant de 5 400 $, plus les taxes applicables ;

Que le poste budgétaire no 02 70121 526 sera déduit du même montant.

ADOPTÉE

Rés.200421
5.12- Réparation F-150 - facture

Attendu qu'un accident est survenu avec le camion Ford F-150;

Attendu que les réparations ont été effectuées;

Attendu que les assurances nous ont fait parvenir un remboursement au montant de 3 951.16 $ suite à une réclamation d'accident ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement des réparations effectuées par le Garage Hyundai Jean-Roch Thibault, pour un montant de 4 083,57 plus les taxes applicables;

Que le poste budgétaire no 02 33000520 sera déduit du même montant.

ADOPTÉE

Rés.210421
5.13- Bail casse-croute du quai 2021

Il est proposé par monsieur Francois Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'ouverture du Casse-croûte du Quai pour la saison 2021 soit du 1er juin au 12 septembre 2021 à raison de 7 jours sur 7 et du 1er mai ou avant, au 31 mai 2021, l'ouverture sera sur fins de semaine seulement ;

Que 9418-1849 Québec Inc. (madame Martine Simard) en assure la gestion;

Que messieurs Gérald Maltais, maire, et Stéphane Simard, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le bail de location à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

5.14- Unis pour la faune - Appui

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Rés.220421
5.15- Servitude - Sarah Desilets-Rousseau

CONSIDÉRANT que la Municipalité et madame Sarah Désilets-Rousseau ont signé, le quatre (4) novembre deux mille quinze (2015), un acte de transaction par lequel madame Sarah Désilets-Rousseau s'est engagée à céder à la Municipalité une partie du lot 4 793 141 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, dont elle est propriétaire, et décrite comme « Parcelle 2 » à la description technique préparée par monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, le 23 juin 2015, sous le numéro 2450 de ses minutes.

CONSIDÉRANT que cette cession doit avoir lieu pour l'agrandissement de l'assiette du chemin Marie-Anne-Simard, en contrepartie de certains travaux devant être réalisés par la Municipalité sur la propriété de madame Sarah Désilets-Rousseau.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a réalisé les travaux auxquels elle s'était engagée à l'acte de transaction.

CONSIDÉRANT que des travaux correctifs doivent néanmoins être réalisés par la Municipalité (réparation de fissures et de crevasses dans l'entrée charretière), et qu'une entente est intervenue à cette fin entre madame Sarah Désilets-Rousseau et monsieur Gaétan Boudreault, contremaître.

CONSIDÉRANT le projet d'acte de cession transmis par Me Jean-François Renaud, notaire, employé de l'étude Bouchard et Gagnon, notaires.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

QUE la Municipalité ratifie, à toutes fins que de droit, l'acte de transaction intervenu entre la Municipalité et madame Sarah Désilets-Rousseau, le quatre (4) novembre deux mille quinze (2015), de même que les engagements pris par les intervenants au dossier au nom de la Municipalité.

QUE la Municipalité acquière, contre bonnes et valables considérations, mais sans considération monétaire, de madame Sarah Désilets-Rousseau, une partie du lot 4 793 141 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, et décrite comme « Parcelle 2 » à la description technique préparée par monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, le 23 juin 2015, sous le numéro 2450 de ses minutes.

QUE cette cession soit faite sans garantie légale, soit sans garantie du droit de propriété et sans garantie de qualité.

QUE la Municipalité soit partie à l'acte de cession à intervenir en sa faveur devant Me Jean-François Renaud, notaire, ou tout autre notaire de l'étude Bouchard et Gagnon, notaires.

QUE la Municipalité mandate monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, ou tout autre arpenteur-géomètre de son choix, aux fins de procéder à la renumérotation cadastrale nécessaire à la suite de cette cession.

QUE les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre soient à la charge seule de la Municipalité.

QUE Monsieur Gérald Maltais, maire, et monsieur Stéphane Simard, directeur général, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession à intervenir, de même que tous les autres documents requis par le notaire et/ou l'arpenteur-géomètre, et à souscrire à toutes les clauses ou conditions jugées utiles ou nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés.230421
5.16- Suivi – Formation pompier 1

Attendu que le conseil municipal encourage ces pompiers volontaires à suivre la formation Pompier 1 afin de maitriser les concepts de bases et les processus d'intervention sécuritaire;

Attendu que cette formation est d'une durée de 255 heures;

Attendu que la municipalité s'est déjà engagée à remettre à chaque pompier ayant réussis la formation pompier 1, 500 $/année, et ce, sur une période de 3 ans ;

En conséquence : Il est proposé par monsieur François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal octroi lesdites sommes (500 $) aux pompiers volontaires suivants : Louis Bouchard, Pascal Imbeault, Martin-Claude Bouchard, Philippe Bouchard, Pierre-Luc Bouchard et Philippe Bouchard, pour un montant total de 2 500 $ pour 2021 ;

Que le poste budgétaire no 02 22000 454 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.240421
5.17- Ajout d'une porte-patio PIIA – Rue Principale

CONSIDÉRANT la demande de permis d'ajout de porte-patio pour le 905 Principale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit faire l'objet de l'avis du comité en vertu de l'article 3.2 du Règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT que la demande de permis est conforme aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables via le règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par madame Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents ;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé.

ADOPTÉE

Rés.250421
5.18- Nouvelle construction Lot 6 430 368 - Chemin Marie-Anne-Simard

CONSIDÉRANT que la demande de permis de construction pour le Lot 6 430 368 Chemin Marie-Anne-Simard doit faire l'objet de l'avis du comité consultatif de l'urbanisme en vertu du Règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT que la demande de permis est conforme aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables via le règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Madame Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé.

ADOPTÉE

Rés.260421
5.19- Accès Petite-Rivière – Versement incitatifs

Il est proposé par Monsieur Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le versement d'un montant de 23 791 $ à Accès Petite-Rivière afin que l'organisme puisse palier aux paiements relatifs aux incitatifs à l'établissement ;

Que le poste budgétaire no 02 59000 991 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.270421
5.20- Embauche adjointe administrative 1 – remplacement temporaire

Attendu que madame Roxanne Dufour est actuellement en congé de maternité;

Attendu que le retour de madame Roxanne Dufour est prévu pour la fin de l'année 2021;

Attendu qu'un appel de candidature a été effectué en mars 2021;

Attendu que plusieurs candidats (tes) ont manifestés (es) de l'intérêt pour le poste d'adjointe administrative 1 ;

Attendu que des entrevues ont eu lieu et qu'une candidate s'est démarquée ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal entérine l'embauche pour un remplacement temporaire au titre d'ajointe administrative 1 de madame Aline Dufour.

ADOPTÉE

Rés.280421
5.21- AGRCQ - Adhésion

Attendu que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau est un regroupement de professionnels œuvrant à la gestion des eaux des MRC et villes MRC au Québec ;

Attendu que l'adhésion permet :

- d'assister au colloque et aux formations à moindre coût ;
- d'assurer la continuité des projets de l'association ;
- d'avoir un accès privilégié au site WEB de l'AGRCQ et à de la documentation exclusive ;
- d'avoir accès au forum d'échange.

Attendu la complexité d'application de la gestion des cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'adhésion de M. Gaétan Boudreault, directeur des travaux publics, à l'AGRCQ et pour un montant de 150 $ plus les taxes applicables ;

Que le poste budgétaire no 02 32000 494 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.290421
5.22- Report intérêt taxes municipales - 30 juin 2021

Attendu que le calcul des intérêts sur les taxes municipales impayées devait reprendre le 31 mars 2021;

Attendu que la situation actuelle (pandémie) laisse encore planer un haut niveau d'incertitude chez plusieurs contribuables;

Attendu que le Gouvernement du Québec a autorisé les municipalités à prolonger le report des intérêts sur les taxes impayées ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte de reporter au 30 juin 2021 le moratoire concernant le congé d'intérêt sur les taxes municipales non payées.

ADOPTÉE

Rés.300421
5.23- Acquisition terrain secteur Fief – Lot 4 792 538 et Lot 4 792 540

Considérant la résolution du conseil municipal portant le numéro 090221 ;

Considérant le projet d'acte de vente qui a été soumis à la Municipalité par Me Christine Gagnon, notaire ;

Considérant ce qui précède, il est proposé par Monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents ce qui suit :

Que la Municipalité acquière, avec la garantie légale, de Services Médicaux Parent-Tardif Inc., les immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le LOT numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT (Lot 4 792 538) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Sans bâtisse dessus construite, Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, province de Québec, circonstances et dépendances.

ET

Un immeuble connu et désigné comme étant le LOT numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENT QUARANTE (Lot 4 792 540) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Sans bâtisse dessus construite, Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, province de Québec, circonstances et dépendances.

Que la vente soit faite pour le prix de trente-six mille cinq cents dollars (36 500 $) pour chacun des terrains, payable comptant à la signature de l'acte notarié, plus la TPS et la TVQ applicables.

Que monsieur Gérald Maltais, maire, et monsieur Stéphane Simard, directeur général, soient, et ils le sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce qui précède et à négocier toutes les clauses ou les conditions qu'ils jugeront utiles ou nécessaires pour donner plein et entier effet aux présentes résolutions ;

Que pour en payer les coûts, les argents seront pris à même le règlement d'emprunt no 412.

ADOPTÉE

Rés.310421
5.24- Proposition Chemin de fer Charlevoix – Prolongation de la piste cyclable

Attendu que le conseil municipal désire prolonger la piste cyclable vers l'Est et qu'une partie de ce prolongement se fera dans l'emprise de la voie ferrée;

Attendu que de tels travaux exigent une vérification des plans et devis afin de satisfaire aux exigences des normes ferroviaires en vigueur;

Attendu que Chemin de fer Charlevoix (CFC) possède une expertise pointue dans ce domaine et est intéressé à collaborer avec la municipalité;

Attendu que ce travail est nécessaire à la mise en place de l'ensemble du projet de prolongement de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Monsieur Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la proposition de mandat de CFC pour 7 480 $ plus les taxes applicables et mandate monsieur Gérald Maltais pour signer l'entente avec l'organisation CFC.

ADOPTÉE

Rés.320421
5.25- Formation opérateur de niveleuse

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a des besoins récurrents de travaux nécessitant une niveleuse;

Attendu que ces travaux sont habituellement faits en régie ;

Attendu qu'un seul employé est formé actuellement pour opérer ladite niveleuse;

Attendu que certains employés ont démontré de l'intérêt pour la formation pratique de 3 jours permettant d'opérer l'équipement;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé Monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte de financer la formation d'opérateur de niveleuse pour un (1) employé. Cette formation aura lieu dès le printemps 2021 et pour un coût n'excédant pas 3 000 $;

Qu'une demande de subvention sera acheminée à Services Québec ;

Que le poste budgétaire no 02 32000 454 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.330421
5.26- Achat barrières - parc entrepreneurial

Attendu que la municipalité entrepose divers matériaux sur son terrain du parc entrepreneurial;

Attendu que celui-ci n'est pas surveillé en tout temps;

Attendu que des risques de vol existent;

En conséquence : Il est proposé par Monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de barrières afin de limiter l'accès au terrain du parc entrepreneurial pour un montant de 4 100 $ du fournisseur Précisions S.G. ;

Que le poste budgétaire no 23 04610 000 sera déduit du même montant.

ADOPTÉE

Rés.340421
5.27 Cession & servitude – M. Florent Côté

Attendu qu'un permis de rénovation avait été émis pour la rénovation d'un bâtiment secondaire, sur le lot 4 791 586 ;

Attendu qu'il y a lieu de régulariser cette situation dérogatoire ;

Attendu que des servitudes de drainage se doivent également d'être établies entre les parties, dans le cadre du projet d'aqueduc et d'égout, ou des ponceaux qui passent sous la rue municipale, se jette sur le terrain de M. Côté ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Madame Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de céder une petite partie de terrain à M. Florent Côté, afin de régulariser l'empiètement du bâtiment secondaire dans l'emprise de la rue municipale ;

Que M. Florent Côté assumera les honoraires professionnels de l'arpenteur et du notaire pour la cession d'une partie de terrain ;

Que M. Florent Côté accepte les servitudes à intervenir entre les parties et relatives à l'entretien des ponceaux et fossés situés sur son terrain ;

Que pour les servitudes, le conseil mandate M. Patrice Fortin, arpenteur de la firme Tremblay, Fortin, arpenteurs et Me Christine Gagnon, notaire de la firme Bouchard et Gagnon, notaires ;

Que le coût des honoraires professionnels reliés aux servitudes à intervenir entre les parties seront assumés par le règlement no 546, modifié par le règlement no 566.

ADOPTÉE

Rés.350421
5.28 Demande de dérogation mineure – Lot 5 047 217 – Chemin Victoria-Desgagnés

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 5 047 217 Chemin Victoria-Desgagnés ont déposé une demande afin d'autoriser une éventuelle construction à moins de 15 mètres de la limite des hautes eaux d'un cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la rive d'un cours d'eau est de 15 mètres, lorsque la pente de la rive est supérieure à 30%;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 67 interdit à la municipalité d'accorder des dérogations mineures aux constructions empiétant sur une bande riveraine;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Mme Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

Rés.360421
5.29 Demande de dérogation mineure – 1306 Route 138

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 1306 route 138 ont obtenu et réalisé en 2018 un permis pour la mise en place d'un garage annexé à la résidence sise au 1306 route 138 ;

CONSIDÉRANT QUE le permis délivré en 2018 faisait état d'un ratio garage annexé/résidence de 40% ;

CONSIDÉRANT QUE le ratio garage annexé/résidence est d'environ 42%, suite à la réalisation des travaux autorisés via le permis de 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont dû être apportées au plan de construction, afin de permettre un meilleur écoulement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces dites modifications ont entraîné une modification du ratio garage annexé/résidence rendant le garage annexé dérogatoire quant à son ratio avec le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le 1306 route 138 est présentement en vente et l'état dérogatoire du garage annexé bloque la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à une modification du garage annexé, afin de se conformer à la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE le caractère mineur de ladite dérogation;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de cette dérogation n'entraînera pas de problématique de voisinage;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié par la municipalité et qu'aucun commentaire n'a été soulevé ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Madame Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé.

ADOPTÉE

Rés.370421
5.30- Embauche – Menuisier –journalier-opérateur

Attendu le départ de M. Harold Racine qui occupait le poste de menuisier/journalier/opérateur à temps plein ;

Attendu la publication de l'offre d'emploi pour le remplacement de M. Racine ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder aux entrevues à la suite de la réception des candidatures pour ce poste et à procéder à l'embauche de la ressource apte à assumer les tâches reliées au poste.

ADOPTÉE

Rés.380421
5.31- Acquisition – Bacs semi-enfouis

Attendu la nécessité de procéder à l'installation de bacs semi-enfouis, soit un vert et un bleu, sur le terrain mis à la disposition de la municipalité, par Le Versant du Massif;

Attendu le prix budgétaire reçu de « Les Contenants Durabac », au montant de 15 925 $ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Monsieur Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal autorise l'achat desdits bacs de « Les Contenants Durabac » au coût de 15 925 $ plus les taxes applicables ;

Que le poste budgétaire no 23 04610 000 sera diminué du même montant et de tous montants relatifs et nécessaires à l'installation.

ADOPTÉE

Rés.390421
5.32 Fin de contrat - Francine Dufour

Attendu que madame Francine Dufour terminera son contrat avec la municipalité le 5 mai prochain;

Attendu que le 5 mai se trouve être un mercredi;

Attendu qu'il serait souhaitable que madame Dufour termine son contrat avec la municipalité un vendredi, selon l'horaire habituel de travail ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal autorise prolonge le contrat de madame Francine Dufour au vendredi 7 mai 2021 à midi.

ADOPTÉE

Rés.400421
5.33- Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-Francois a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Stéphane Simard, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents : Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Rés.420421
5.34 Jeu de palets – Emplacement Parc des riverains

Attendu que la FADOQ a reçu une aide financière pour l'achat et l'installation de deux (2) terrains de Jeu de palets ;

Attendu que la municipalité a prévu, au budget 2021, une somme de 6 000 $ pour la réalisation dudit projet ;

Attendu que l'emplacement idéal des terrains serait dans le Parc des riverains;

Attendu que plusieurs autres activités se retrouvent dans ce parc de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Monsieur Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

Que le conseil municipal autorise l'installation des terrains de Jeu de palets dans le Parc des riverains tel que convenu avec la FADOQ de Petite-Rivière qui bénéficie d'une subvention d'un montant de 25 000 $ pour ce projet d'aménagement ;

Que le conseil municipal accepte de participer pour un montant de 6 000 $ pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

5.35 Chemin de la Pointue - Lampadaires de rues

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Rés.430421
6- Prise d'acte des permis émis en mars 2021

Il est proposé par M. Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en mars 2021.

ADOPTÉE

7- Courrier de mars 2021

DEMANDES

Rés.440421
7.1 Club bon cœur

Attendu que le Club bon cœur de Charlevoix a comme mission de rejoindre et de soutenir les personnes vulnérables du milieu;

Attendu que celui-ci demande la collaboration de la Municipalité afin de rendre hommage aux travailleurs des services essentiels, hommage qui se traduira par l'affichage d'une bannière devant l'édifice municipale;

Attendu que le Club bon cœur remettra aux personnes et familles vulnérables de la municipalité 250 masques de procédure ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par M. Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la proposition du Club bon cœur et que la permanence planifie ladite activité.

ADOPTÉE

RÉPONSE AUX DEMANDES

7.2 Accusé de réception MTQ

La municipalité a reçu un accusé de réception du Ministère des transports du Québec concernant l'utilisation du terrain portant le numéro de lot 4 793 368 dans le but d'en faire un parc nature.

Les étapes nécessaires à l'analyse de la demande sont débutées.

8- Divers

9- Rapport des conseillers(ère)

Publié sur les réseaux sociaux.

10- Questions du public

ADOPTÉE

Rés.450421

11- Levée de l'assemblée

À vingt et une heure et vingt minutes, la séance est levée sur proposition de Monsieur Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Gérald Maltais, maire

Stéphane Simard, d.g. & sec.-trés.